



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2020-032

PUBLIÉ LE 16 MARS 2020

Sommaire

Préfecture du Calvados

14-2020-03-16-001 - 2020-03-16 Arrêté préfectoral du 16 mars 2020 portant délégation de signature de Monsieur Olivier Le Gouestre, directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et commissaire central à Caen (4 pages)

Page 3

Préfecture du Calvados

14-2020-03-16-001

2020-03-16 Arrêté préfectoral du 16 mars 2020 portant
délégation de signature de Monsieur Olivier Le Gouestre,
directeur départemental de la sécurité publique du
Calvados et commissaire central à Caen



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CALVADOS

ARRETE PREFECTORAL
portant délégation de signature de Monsieur Olivier LE GOUESTRE
Directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et
commissaire central à Caen

LE PREFET DU CALVADOS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2 ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code de la route ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 95-73 du 21 juin 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 novembre 2003 relatif aux mesures de sûreté du transport aérien ;

VU l'arrêté du 15 novembre 1991 du Ministère de l'intérieur portant création d'une direction départementale de la police nationale dans le Calvados ;

VU l'arrêté du 5 mars 1997 modifié du Ministère de l'intérieur fixant le remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 10 mars 2020 nommant Monsieur Olivier LE GOUESTRE en qualité de directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et commissaire central à Caen à compter du 16 mars 2020 ;

VU la circulaire du 30 mai 1997 du Ministère de l'intérieur relative à la réforme des modalités d'exécution des prestations de services d'ordre et de relations publiques ;

SUR PROPOSITION du directeur de cabinet de la préfecture du Calvados,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LE GOUESTRE, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et commissaire central à Caen, à l'effet de prononcer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des fonctionnaires affectés en sécurité publique appartenant au corps d'encadrement et d'application.

Délégation de signature est donnée à l'effet d'instituer, modifier ou supprimer les régies de recettes pour l'encaissement des amendes forfaitaires, amendes forfaitaires minorées et consignations ainsi que ceux portant sur les régies d'avances placées auprès de ses services.

Délégation est donnée en outre à l'effet de signer les arrêtés de composition du comité technique départemental de la police nationale et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la police nationale ainsi que les convocations à ces réunions.

Article 2 : Délégation de signature est également donnée à Monsieur Olivier LE GOUESTRE pour procéder aux engagements juridiques et à la liquidation des dépenses pour un montant n'excédant pas le seuil de 133 000 € HT.

Sont exclues de cette délégation et soumises à la signature du préfet les acquisitions et constructions d'immeubles administratifs quel qu'en soit le montant.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LE GOUESTRE, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et commissaire central à Caen, à l'effet de signer toutes les conventions établies en zone de police du département concernant le remboursement des dépenses relatives à la mise à disposition d'agents supportées par les forces de police.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LE GOUESTRE, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et commissaire central à Caen, à l'effet de signer toutes les autorisations d'accès provisoires et permanentes pour les véhicules accédant en zone de sûreté à accès réglementé de l'aéroport de Caen – Carpiquet.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier LE GOUESTRE, commissaire divisionnaire de police, directeur départemental de la sécurité publique du Calvados et commissaire central à Caen, à l'effet de signer les décisions d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicules prises en application de l'article L 325-1-2 du Code de la route.

Article 6 : Monsieur Olivier LE GOUESTRE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité pour les affaires énumérées aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 précités, par arrêté publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Il devra informer le préfet du Calvados du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 7 : Toutes dispositions antérieures contraires à celle du présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : Le directeur de cabinet de la préfecture du Calvados et le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **16 MARS 2020**

Le Préfet


Philippe COURT

